

Communiqué de presse

F3C CFDT / Communiqué n°38 / Paris le 20/09/2011 à 10h30

A l'occasion de l'ACCEN, la F3C CFDT se positionne sur la généralisation du numérique.

A l'occasion du lancement de l'Assemblée pour la Culture et la Création à l'Ere du Numérique (l'ACCEN), le 19 septembre 2011 au Conseil Economique Social et Environnemental, la F3C CFDT, l'une des fédérations syndicales fondatrices de l'ACCEN, précise son positionnement face à la généralisation du numérique.

Pour la F3C CFDT, la généralisation du numérique entraîne deux **ruptures fondamentales dans les modes de consommation culturelle** : elle se délinéarise et devient moins prescrite par les acteurs classiques.

Ce double phénomène entraîne un **bouleversement du financement de la Culture et de la Création**. En effet, celui-ci est essentiellement assis, d'une part, sur les médias linéaires (financement de la création cinématographique par les chaînes de télévision hertziennes puis TNT, licence radio pour la musique...) et par les blockbusters issus des prescriptions que l'on retrouve dans le modèle économique du livre et du cinéma.

Pour la F3C CFDT il faut s'atteler à **reconstruire des régulations**. Cela implique de sortir des solutions globalisantes. Par exemple, l'extension de la régulation du CSA du linéaire (Télévision TNT, radio...) vers le non-linéaire (Smad, Internet...) n'est ni réaliste, ni souhaitable ; la « licence globale » est un joli slogan, mais ses recettes ne financeront jamais la totalité de la création et interdit tout modèle payant ; à l'inverse il faut sortir du tout Hadopi qui a démontré ses limites et son inefficacité.

Pour la F3C CFDT, la généralisation du tout numérique impose de **fusionner les régulateurs** (Arcep, Csa, Anfr). Dans le même temps, il faut créer un lieu d'échange entre les acteurs de l'Internet, les Opérateurs de Télécom, le monde des services et celui de la création et de la culture. C'est pourquoi nous proposons que le **Comité Stratégique de la Filière Services et Technologie de l'Information et de la Communication** soit étendu à l'ensemble du champ des contenus. Cela permettra, par exemple, de travailler à ce que soit transposé vers les SMA les obligations en matière de financement de la création audiovisuelle qui pèse sur les télévisions TNT.

Sur le plan économique, nous devons **retravailler sur la chaîne « Producteur/Editeur/Diffuseur »** et en particulier sur le rôle et les obligations. La question des « droits » doit être posée. Ce sera l'occasion d'intégrer l'ensemble de ces aspects dans **les Conventions Collectives**.

Enfin, **la gestion de l'emploi ne peut être absente de nos préoccupations**. Les mutations technologiques conduisent à des évolutions des compétences, les changements économiques à des évolutions de métiers. Pour la F3C CFDT, l'introduction de technologies nouvelles doit, impérativement être précédée d'une gestion des emplois qui seront bouleversés. A titre d'exemple, la numérisation dans le cinéma n'a pas été suffisamment anticipée et les partenaires sociaux ont essentiellement joué un rôle de pompier. Cette logique doit, pour la F3C CFDT, être inversée.

Contact :

Ivan BERAUD - Secrétaire National F3C CFDT- 06 60 57 07 43 iberaud@f3c.cfdt.fr